

**CONFÉRENCES RAIL INDUSTRY MEETINGS / AATM 2022 >>> BULLETIN D'INSCRIPTION**

**22 et 23 juin – Cité des Congrès – Valenciennes, France**

**Bulletin à retourner :**

**Par courrier**

advanced business events  
Rail Industry Meetings/AATM 2022  
35/37 rue des Abondances  
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

**Par mail**

xsicard@advbe.com

**Contactez-nous**

M. Xavier SICARD  
Directeur Rail Industry Meetings / AATM  
+33 1 41 86 41 10

**Participant** (un bulletin par personne)

- Mme  Mlle  M. Prénom : ..... • Nom : .....  
 Société : ..... • Fonction : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... • Ville : ..... • Pays : .....  
 Tél. direct : ..... • Portable : .....  
 E-mail : ..... • Effectif : .....

**Formules Conférences**

- Je m'inscris à **1 journée** (déjeuner inclus et accès à l'espace Exposition) : **350 € HT** (420,00 € TTC) / pers.\*  
 Je m'inscris aux **2 journées** (déjeuners inclus et accès à l'espace Exposition) : **600 € HT** (660,00 € TTC) / pers.\*  
 Je m'inscris au cocktail networking <sup>(1)</sup> (le 22 juin à 18h) :

(1) Le cocktail ne peut être sélectionné seul

\*montant forfaitaire

Sélectionnez votre présence sur place:

	Mercredi 22 juin 2022	Jeudi 23 juin 2022
<b>Journée(s) de présence</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Déjeuner(s)</b> (option 1 ou 2 journées)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Cocktail networking</b>	<input type="checkbox"/>	

**Facturation** (si adresse différente du Participant)

La facture, qui vous sera adressée après réception de ce bulletin, fait office de convention de formation simplifiée.

**Entreprise**  **Organisme de Formation**

- Société : .....  
 Mme  Mlle  M. Prénom : ..... • Nom : .....  
 Fonction : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : ..... • Ville : ..... • Pays : .....  
 Tél. direct : ..... • E-mail : .....  
 N° SIRET : ..... N° TVA : ..... • Code NAF : .....

**\*Information additionnelle sur le TVA :**

- a) Votre société est basée en France, la TVA est donc due et figurera sur la facture finale.  
 b) Votre société fait partie de l'Union Européenne mais n'est pas basée en France, la TVA n'est pas due (vous devrez la déclarer vous-même à votre centre des impôts). Veuillez indiquer le numéro de TVA intracommunautaire de l'entité facturée.  
 c) Votre société ne fait pas partie de l'Union Européenne, la TVA n'est pas due.

**Règlement :**

(A joindre au bulletin d'inscription ou à réception de facture)

- Par chèque:..... € TTC à l'ordre d'abe  
 Par virement (en mentionnant le nom du participant)

**IBAN: FR76 3000 4008 0400 0107 2835 736 BNP PARIBAS**

8- 10 avenue Ledru Rollin – 75012 Paris, France

**SWIFT : BNPAFRPPXXX**

Nous retourner le document original, signé et cacheté par la poste

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.  
Date : ..... Signature + Tampon de l'entreprise :

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

1. Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. 2. Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. 3. Le Participant peut annuler son inscription quatre-vingt-dix (90) jours avant l'Evènement. Toutefois, si l'annulation est soumise entre le quatre-vingt-neuvième (89) jour et le trente et unième (31) jour, quarante pour cent (40%) du montant total toutes taxes comprises de son inscription seront dus à l'Organisateur. Dans le cas où le Participant annule son inscription trente jours (30) ou moins avant l'Evènement, le montant total toutes taxes comprises de son inscription seront dus à l'Organisateur. Toute facture émise et envoyée au Participant doit être réglée au plus tard cinq (5) jours avant l'Evènement. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'Evènement si les factures ne sont pas intégralement réglées. 4. En cas de prise en charge du paiement par un organisme de formation, il appartient au responsable de l'inscription de communiquer les éléments indispensables pour assurer ce paiement. Si celui-ci n'est pas effectué, abe serait fondé à réclamer ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard. 5. Paiement à réception de facture : par chèque à l'ordre d'abe ou par virement. L'accès à la formation pourra être refusé si la facture n'est pas intégralement réglée. 6. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification à faire valoir auprès des organisateurs. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions pour d'autres manifestations. Cochez la case si vous ne souhaitez pas recevoir d'autres propositions commerciales.

Bulletin à retourner à : advanced business events – Rail Industry Meetings / AATM 2022

35/37 rue des Abondances – 92513 Boulogne Billancourt cedex - France

Tel: 0033 1 41 86 41 10 Mail : xsicard@advbe.com

www.railindustrymeetings.com - https://france-automotiveadvancedtechmeetings.com

SAS au capital de 50 000 euros - Siret : 515 013 506 00024- FR86 515 013 506 - NAF : 8230 z